

Viol sur mineure à Ntoun

Le frère du pasteur abuse de la fillette de la voisine

SCOM
Libreville/Gabon

Malgré toute la résistance opposée par la petite O. M. N. à Jean-Nice Edzang-Edzang, celui-ci serait quand même parvenu à ses fins. Ce, après avoir retenu sa victime supposée de force au domicile de son aîné, un pasteur établi au quartier Okolassi, qui lui offrait le gîte et le couvert.

A peine arrivé à Okolassi, un quartier de Ntoun, dans le chef-lieu du département du Komo-Mondah, Jean-Nice Edzang-Edzang, Gabonais de 36 ans, garagiste - fraîchement débarqué de Port-Gentil -, est suspecté de s'être rendu auteur du viol d'une fillette de 13 ans, la petite O. M. N. Neutralisé par les gendarmes de la brigade territoriale, le mis en cause devrait être déféré demain mercredi, devant le parquet de Libreville pour être fixé sur son sort. D'après une source proche du dossier, les faits se sont déroulés le vendredi 2 mars dernier. Jean-Nice

Edzang-Edzang, qui vit chez son frère aîné, à Okolassi -, est assis à la terrasse et contemple son nouvel environnement. Nous sommes aux alentours de 10 heures. Au même moment, la petite O. M. N. est commissionnée par sa mère, pour aller chercher le mortier et le pilon chez une voisine. La mineure est interpellée par sieur Edzang-Edzang, qui lui demande pourquoi elle ne lui a pas encore rendu visite depuis son arrivée dans le quartier ? Puis, Jean-Nice Edzang-Edzang parvient à convaincre la fillette de le suivre jusqu'à sa résidence. Histoire, dit-il, de mieux faire connaissance avec elle. **RÉSULTATS DES ANALYSES MÉDICALES ATTENDUS** • Flairant tout de suite une ruse à des fins malsaines, O. M. N. tente d'échapper aux griffes de son hôte, en lui demandant de lui servir de l'eau à boire. Mais, le nouveau voisin, qui n'est pas tombé de la dernière pluie, présente aussitôt une entourage. Aussi, prend-il le



Photo : D.R

Jean-Nice Edzang-Edzang devrait être présenté au juge d'instruction cette semaine.

soin de fermer la porte centrale à double tour. Celle-ci ne s'ouvrira plus qu'une fois la libido de Edzang-Adzang assouvie. O. M. N. quitte la maison du supplice en larmes, mais surtout en hurlant au

secours à gorge déployée. Une fois au courant de l'affaire, la mère de la gamine débarque au domicile du pasteur, dans le but de demander des comptes au petit frère de ce dernier. Elle est subitement rabrouée par Jean-Nice Edzang-Edzang. Heureusement pour elle, la maman reçoit instantanément le soutien des riverains, lesquels font irruption dans la demeure du pasteur, pour en extirper le pervers sexuel présumé. Quelques minutes plus tard, les gendarmes de la brigade territoriale de Ntoun arrivent sur les lieux, pour procéder à l'arrestation du mis en cause. "Contre toute attente, Edzang-Edzang a reconnu les faits à lui imputés, en clamant devant témoin, au moment de son interpellation, que la fillette était déjà en âge d'entretenir des relations sexuelles avec des hommes", indique une source proche de la famille. Hier, en début de journée, les enquêteurs en charge de l'affaire attendaient les résultats des analyses médicales.

Faits d'ailleurs

Il massacre sa colocataire de 18 coups de marteau

Lucian Stinci, 34 ans, comparait devant le tribunal de Londres (Grande-Bretagne) pour le meurtre sauvage de sa colocataire Florina Pastina, une institutrice de 36 ans. Dans la nuit du 18 au 19 juillet 2017, l'accusé s'est drogué à la cocaïne et a visionné pendant six heures des vidéos sadomasochistes, dans lesquelles des femmes sont ligotées, violées, torturées et tuées. Puis il a ingéré du Viagra. Il a jeté de l'eau bouillante sur sa colocataire qui se trouvait dans la cuisine. Il l'a ensuite frappée 18 fois à la tête avec un marteau. Les neveux de la victime, qui étaient également présents dans l'appartement, ont tenté en vain de s'interposer mais ont été blessés. Florina a succombé à ses blessures deux jours plus tard à l'hôpital. L'enquête a révélé que Stinci était obsédé par sa colocataire. Il avait installé une caméra cachée dans la salle de bain.

Les restes humains d'un homme retrouvés dans le ventre d'un crocodile

Un homme, âgé de 36 ans, était porté disparu depuis jeudi dernier à Bornéo, en Indonésie. Ce jour-là, il était parti à la pêche aux coquillages pour son repas. Depuis, on n'avait plus aucun signe de vie. Sa moto et ses sandales avaient été retrouvées au bord de la rivière de Marukangan. Le corps mutilé du trentenaire a été découvert avant-hier, flottant sur le cours d'eau en aval de l'endroit où il avait disparu. Voyant un crocodile de six mètres de long non loin du corps, les autorités l'ont abattu. Elles ont retrouvé dans son estomac un bras gauche et une jambe, les deux membres qui manquaient au corps de la victime.

Un père et sa fille surpris en plein acte sexuel dans un jardin

La scène s'est produite le 18 février dernier à Panama City (Etats-Unis). Justin Bunn, 39 ans, et sa fille Taylor, 19 ans, ont été surpris en plein rapport sexuel dans un jardin. Ils ont été interpellés et placés en garde à vue pour inceste. Le "couple" a expliqué que c'était la première fois. Le père a également été condamné à une amende de 5.000 dollars, sa fille à 1.000 dollars. Ils n'ont plus le droit de se voir pour une période indéterminée.

Rassemblés par JNE

Lutte contre le trafic de Kobolo dans la région du Ntem

Ayouba Abdou-Aziz était le fournisseur des agents d'Olam Gabon



Photo : D.R

Ayouba Abdou-Aziz au moment de sa détention.



Photo : D.R

Une partie des comprimés dangereux retrouvés sur le dealer présumé.

SCOM
Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè viennent de mettre un terme aux louches activités d'Ayouba Abdou-Aziz, un Gabonais de 34 ans, qui venait de s'approvisionner en Kobolo de l'autre côté de la frontière, au Cameroun. Le mis en cause a été appréhendé avec une centaine de plaquettes de Tramadol par devers lui. En parcourant le rapport

d'enquête, l'on apprend que, le mercredi 21 février dernier, aux alentours de 16 heures, Ayouba Abdou-Aziz, à bord de son véhicule, rentre de Kyè-Ossi, une localité située à la frontière avec le Cameroun. Arrivé dans le district de Meyo-Kyè, il est interpellé par les éléments de la brigade de gendarmerie pour un contrôle de routine. Sur ses entretentes, il affiche un comportement pour le moins suspect. « Il agissait comme quelqu'un qui avait la tête complètement dans les nuages », explique un

Officier de police judiciaire (OPJ) proche du dossier. **COMPARUTION SUR LE FOND** • Cette attitude est jugée suspecte par les agents, qui décident d'effectuer une fouille corporelle sur l'intéressé. Histoire de vérifier s'il n'est pas sous l'emprise d'une drogue. L'initiative des limiers ne tarde pas à produire des résultats, car plusieurs plaquettes de Tramadol et autres comprimés estampillés Dizapam sont retrouvés scotchés sous les vêtements d'Ayouba Abdou-Aziz.

La centaine de produits à effet psychotrope est aussitôt saisie et le dealer présumé conduit au poste, dans le cadre d'une audition plus approfondie. Lors de l'échange avec les OPJ, il aurait déclaré se ravitailler d'ordinaire du côté de Kyè-Ossi, afin d'approvisionner des amis exerçant au sein de la société agro-industrielle Olam Gabon. Lesquels en auraient besoin, dit-on, pour supporter le poids de leurs activités quotidiennes. Le Tramadol et le Dizapam étant des produits dont la

vente est rigoureusement encadrée en territoire gabonais, Ayouba Abdou-Aziz a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, le mercredi 28 février dernier. Conformément aux Articles 17 à 22 et 45 à 56 du Code de procédure pénale, il a été placé sous mandat de dépôt par un juge d'instruction, et écroué à la prison centrale d'Oyem, le mercredi 28 février dernier. Il y attend sa comparution sur le fond, qui interviendra un peu plus tard.